

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Grégoire ROUILLER

A l'écoute des martyrs... (2) Suite :
L'Évangile de Jean

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1982, tome 78, p. 42-61

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

A l'écoute des martyrs...

Suite : L'Évangile de Jean

Fondements bibliques et actualité d'une grande spiritualité

Un premier article nous a permis d'étudier sommairement les notions de « témoin » et de « témoignage » dans l'œuvre de S. Luc¹. Nous avons constaté combien elles étaient liées à l'histoire de Jésus, en particulier à sa mort, à sa résurrection et au don de l'Esprit. Nous avons deviné que, quel que soit le témoin — Jésus, les Apôtres ou les premiers croyants — il s'agissait toujours **d'un même service de la Parole**, de la diffusion d'un unique dessein de salut.

Nous ne pouvions pourtant pas oublier que « parmi les écrits du Nouveau Testament, l'évangile et les épîtres johanniques sont ceux où le thème du témoignage joue le rôle le plus important »². Les pages qui suivent seront ainsi consacrées à ce thème du témoignage dans l'évangile de S. Jean et, accessoirement, dans les épîtres johanniques³.

¹ Echos de Saint-Maurice, 11 (1981), 147-169.

² I. de la Potterie, Jean-Baptiste et Jésus témoins de la vérité d'après le IV^e Évangile, dans *Le témoignage*, Paris, 1972, pp. 317-329. Notre citation est à la p. 317.

³ En plus des commentaires, voici les principaux ouvrages ou articles consultés : J. Beutler, *Martyria*. Traditionsgeschichtliche Untersuchungen zum Zeugnisthema bei Johannes, Frankfurt, 1972.

I. de la Potterie, *La vérité dans Saint Jean*, I et II, Rome, 1977, surtout pp. 79-116. Cité : *La vérité...* Cf. également l'article cité à la note 2.

Allison A. Trites, *The New Testament Concept of Witness*, Cambridge, 1977, surtout les pp. 78-127.

Quelques bribes de morphologie et de syntaxe

Stylistiquement, notre thème est représenté par deux termes :

— le verbe « **témoigner** » (en grec « *martureîn* ») dont on dénombre 33 occurrences dans l'évangile et 10 dans les épîtres. En voici les références : Jn 1, 7.8.15.32.34 ; 2, 25 ; 3, 11.26.28.32 ; 4, 39.44 ; 5, 31.32 (deux fois). 33.36.37.39 ; 7, 7 ; 8, 13.14.18 (deux fois) ; 10, 25 ; 12, 17 ; 13, 21 ; 15, 26.27 ; 18, 23.37 ; 19, 35 ; 21, 24, pour l'évangile ; 1 Jn 1, 2 ; 4, 14 ; 5, 6.7.9.10 ; 3 Jn 3.6.12 (deux fois), pour les épîtres.

— le substantif « **témoignage** » (en grec « *marturia* ») qu'on lit 14 fois dans l'évangile et 7 fois dans les épîtres. En voici les références : Jn 1, 7.19 ; 3, 11.32.33 ; 5, 31.32.34.36 ; 8, 13.14.17 ; 19, 35 ; 21, 24, pour l'évangile ; 1 Jn 5, 9 (trois fois). 10 (2 fois). 11 ; 3 Jn 12.

Le lecteur comprendra mieux la suite de notre article, s'il a la patience de parcourir, même rapidement, ces passages où se rencontre notre thème du témoignage. Ce premier contact avec les textes lui révélera déjà ceci :

a) **pour le verbe** que S. Jean utilise parfois sans complément : 12, 17 ; 13, 21 ;

ou avec un complément (à l'accusatif) : 3, 11.32 ; 5, 32 ; 19, 35 ; 1 Jn 4, 14. Que l'évangéliste peut également faire suivre ce verbe d'une simple proposition complétive ou explicative : 4, 39.44 ; 1 Jn 4, 14.

S'il parcourt ces textes, le lecteur sera surtout sensible à deux manières de construire le verbe « témoigner », qui, sans être propres à l'évangéliste, doivent être soulignées en raison de leur fréquence et de leur frappe stylistique.

C'est d'abord la formule : « **témoigner au sujet de quelqu'un ou de quelque chose** » (en grec, « *peri tinos* ») qui se retrouve à 19 reprises dans les écrits johanniques. Sauf en 2, 25, Jésus est toujours de manière directe ou indirecte l'objet de ce témoignage.

C'est ensuite le verbe « **témoigner** », **suivi d'un datif d'intérêt ou d'avantage** : témoigner en faveur de... pour défendre... pour mettre en lumière... Jésus (3, 26.28) ou la vérité (5, 33 ; 18, 37).

b) pour le substantif « témoignage », on sera attentif aux verbes desquels il dépend : les verbes « venir » (1, 7) ; « recevoir » (3, 11.32.33 ; 5, 34) ; « avoir » (5, 36 ; 1 Jn 5, 10) ; ou encore le verbe « témoigner ». Le substantif est alors utilisé comme complément d'objet interne, le verbe et son complément étant de même racine (5, 32 ; 1 Jn 5, 10).

Cette approche de notre thème par le vocabulaire voulait surtout permettre au lecteur de se familiariser avec les textes johanniques. Au risque de paraître scolaire, notre étude va suivre un plan fort simple. Nous nous poserons successivement les questions suivantes :

1. Dans quelles circonstances le témoignage est-il rendu ? quelle urgence l'exige ?
2. De qui émane le témoignage ? qui en sont les auteurs ou serviteurs ?
3. Dans quelle situation ces témoins se trouvent-ils au moment de rendre témoignage ?
4. Au sujet de qui ou de quoi le témoignage est-il rendu ?
5. Vers quel but positif tend le témoignage ? ou au contraire à quel durcissement et condamnation des auditeurs peut-il aboutir ?
6. Après avoir répondu à ces questions, nous pourrons étudier le texte capital de la déclaration de Jésus face à Pilate (18, 37), à titre de confirmation ou de récapitulation.

1. Circonstances, atmosphère et visée du témoignage

a) Un fait massif s'impose : en S. Jean, **le thème du témoignage est lié à la personne de Jésus**⁴. Cela est indubitable, mais il faut aussitôt ajouter : à la personne de Jésus **en situation de procès**. L'atmosphère y est constamment à la contestation, à l'hostilité et même à la persécution. C'est la vie tout entière de Jésus qui sert de théâtre à ce procès. C'est à maintes occasions que se révèle l'opposition radicale entre la lumière et les ténèbres, ce qu'on a parfois qualifié de dualisme moral. Partout le « martyr » du témoin se laisse pressentir. Précisons cela.

⁴ Nous faisons abstraction de quelques occasions banales de rendre témoignage : 2, 25 ; 3, 28 ; 4, 44 ; 18, 23.

Le monde qui ne connaît (1, 10) et ne veut pas connaître Jésus est représenté par les Juifs, parfois Pharisiens ou Grands Prêtres. Leur opposition malveillante se manifeste dès la prédication de Jean-Baptiste (1, 19.24).

Cette atmosphère de persécution s'alourdit au long des jours. Elle domine toute la prédication de Jésus (5, 10.18.37.38.40... ; 8, 12-20). Avec la Passion, elle produit ses fruits de haine et de mort (cf. surtout 18, 40 ; 19,6.7.15).

b) Dans cette atmosphère de procès, il n'est pas étonnant de rencontrer, avec les termes de « témoigner » et de « témoignage », tout **un vocabulaire juridique** et même franchement judiciaire⁵. Notons des termes comme : convaincre, accuser, jugement, juge, nier, cause, motif de condamnation, etc. Le Saint-Esprit lui-même n'est pas absent de ce procès. C'est un peu comme avocat de cour d'assises (Paraclet) qu'il devra se manifester (15, 26 ; 16, 7-11).

c) Le témoignage est souvent rendu devant des auditeurs malveillants. Cela est vrai. Mais qu'on ne s'y trompe pas. La raison d'être du témoignage n'est pas d'abord de réduire au silence accusateurs et contradicteurs de Jésus. Prouver l'innocence de Jésus n'est qu'une visée secondaire, exigée par la dureté des cœurs. Ce que le témoin recherche de toutes ses forces, c'est que **Jésus soit connu, accueilli par une foi aimante.**

En effet, l'évangéliste est formel : Jean-Baptiste vint « pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui » (1, 7). « C'est pour qu'il (Jésus) fût manifesté à Israël que je suis venu baptisant dans l'eau » (1, 31).

Car le Père a voulu le salut du monde et non sa condamnation (3, 16-17). L'étude de 18, 37 nous en convaincra : le témoignage lui-même de Jésus tendait d'abord à convaincre des auditeurs (« quiconque est de la vérité écoute ma voix »).

⁵ Pour une étude plus complète de ce vocabulaire, on se reportera à Allison A. Trites, o. c, pp. 80 et ss.

Du reste, la mise par écrit de l'évangile comme témoignage n'a pas d'autre ambition. L'auteur déclare avoir transmis les signes opérés par Jésus, « pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et pour qu'en croyant vous ayez la vie en son nom » (20, 31).

d) Puisque le but du témoignage est essentiellement positif, on comprendra aisément que **les thèmes de « témoignage » et de « révélation » soient fréquemment rapprochés**⁶. Du verbe « témoigner » sera ainsi rapproché celui de « parler » avec, dans le quatrième évangile, sa signification de « révéler » (cf. 3, 11)⁷. « Témoigner » sera apparenté également à des verbes comme « clamer » (1, 15 : « Jean lui rend témoignage et il clame... »), « confesser » (1, 20) ou franchement « annoncer » (1 Jn 1, 2. « Nous en rendons témoignage et nous vous annonçons cette Vie éternelle »).

Résumons notre réponse à la première question de la manière suivante : Il y a témoignage, au sens théologique du terme, là où l'identité de Jésus, comme Messie, Sauveur et Fils de Dieu n'est pas reconnue.

C'est un témoignage : qui justifie Jésus devant ses accusateurs ;
qui condamne les cœurs qui se ferment ;
qui éclaire et ouvre un Royaume de « grâce et de vérité » à ceux qui croient⁸.

2. Les serviteurs du témoignage

Il y a de nombreux témoins dans les écrits johanniques. Ordonnons-les selon leur entrée en action dans l'histoire du salut.

⁶ Cf. I. de la Potterie, Jean-Baptiste... o. c., pp. 317-318.

⁷ I. de la Potterie a étudié ce verbe « parler ». Cf. *La vérité...* I, pp. 40 et ss. « Il paraît évident que pour saint Jean, le verbe « parler » (*laleîn*) a une valeur spéciale. Dans tous les textes que nous avons parcourus, il est appliqué à la communication d'une *parole révélée* », p. 42.

⁸ On pourrait comparer cette fonction discriminatoire du témoignage avec ce que dit le vieillard Syméon sur l'avenir de Jésus en Lc 2, 34-35. Jésus précipite et dévoile le choix des cœurs.

a) Le Père comme témoin. Il faut mettre au premier rang le témoignage de Dieu, c'est-à-dire concrètement du Père qui a envoyé Jésus⁹. Il en est surtout question dans trois textes importants : 5, 32-37 ; 8, 18 ; 1 Jn 5, 9-10.

Partons de l'affirmation limpide de Jésus : « Le Père qui m'a envoyé, lui, me rend témoignage » (5, 37, annoncé en 5, 32 et repris presque littéralement en 8, 18). Pour saisir la profondeur de cette déclaration, il faut relire tout le discours (5, 19-47). On y perçoit, dans une composition littéraire qui utilise toutes les ressources du parallélisme et de la stylistique¹⁰, la place unique du Père à la source de chaque œuvre, de tout amour, de toute vie et de tout discernement, et surtout dans quelle situation de communion, de dépendance et de confiance se situe le Fils en présence d'un tel Père. « Le Fils ne peut rien faire de lui-même », nous est-il dit (v. 19) ; « le Père aime le Fils » (v. 20) ; « tout le jugement, il l'a remis au Fils » (v. 22) ; « le Père a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même » (v. 26). Comment dès lors un tel Père ne serait-il pas le recours ultime ? Dans une rencontre litigieuse, s'il témoigne en faveur d'un accusé, la cause ne devrait-elle pas être entendue, la situation clarifiée ?

Seulement la question s'est posée aux commentateurs : de quelle manière, où et quand le Père rend-il témoignage en faveur de son Fils ? La forme verbale utilisée en 5, 37 (un parfait grec) laisse entendre que ce témoignage a commencé dans le passé et qu'il perdure dans sa valeur présente. C'est pourquoi certains commentateurs ont pensé à la scène du baptême de Jésus. On remarquera cependant que nulle voix du ciel ne s'y fait entendre, selon l'évangile de Jean (à la différence des synoptiques). D'autres y ont vu une allusion à la théophanie du Sinaï : avec le don de la Loi qui tout entière rend témoignage à Jésus (5, 46), c'est le Père, dit-on, qui rend témoignage. Il est cependant possible de donner une interprétation plus large.

⁹ Sur le témoignage de Dieu, on peut lire :

J. Giblet, le témoignage du Père, Bible et vie chrétienne, n. 12 (1955-1956), 49-59.
R. Schnackenburg, *Die Johannesbriefe*, Freiburg-Basel-Wien, 1970, Exkurs 11, Das Gotteszeugnis und der Glaube.

¹⁰ A. Vanhoye, La composition de Jn 5, 19-30, dans *Mélanges bibliques* (Rigaux), Gembloux, 1970, pp. 259-274. Cet article montre bien toutes les finesses stylistiques de ce chapitre.

Pour cela, soulignons d'abord que selon S. Jean, Dieu, personne ne l'a jamais vu (1, 18 ; 6, 46). Le Fils « qui est tourné vers le sein du Père » en est l'unique révélateur (1, 18 ; 3, 11). Pourtant, bien qu'invisible, le Père n'en agit pas moins. C'est pourquoi l'évangéliste le reconnaît comme la Source de tout et **l'auteur du témoignage suprême**. De celui qui soutient les autres témoignages, les inspire, les justifie et les habite. En effet, l'évangéliste souligne expressément que Jean-Baptiste témoigne sur l'ordre de Dieu (1, 6 : « Il y eut un homme envoyé de Dieu » ou encore 1, 33 : « Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau... »). Il affirme ouvertement que les œuvres accomplies par Jésus et qui témoignent en sa faveur lui ont été données par le Père (5, 36 ; 10, 25). Il croit avec tous les Juifs que les Ecritures relèvent de l'autorité du Père. Il ne cesse de souligner que l'Esprit viendra en mission de témoignage d'auprès du Père...

Nous dirons donc que le témoignage du Père ne se laisse pas isoler des autres témoignages, **qu'il se perçoit à travers tous les autres témoignages**, puisqu'il s'exprime par eux et avec eux. Et, corrélativement, nous admettrons que chaque fois que le croyant s'ouvre au message d'un témoin (Jean-Baptiste, les Ecritures ou Jésus lui-même), c'est en définitive le témoignage du Père qu'il reconnaît et accueille en lui. C'est bien ce qu'affirme 1 Jn 5, 9-10 : « Celui qui croit en le Fils de Dieu a le témoignage en lui ; celui qui ne croit pas Dieu a fait de lui un menteur, parce qu'il n'a pas cru au témoignage que Dieu a rendu au sujet de son Fils. »

b) **Les Ecritures comme témoin de Jésus**. Ce que nous venons de dire concernant le témoignage du Père se laisse percevoir dès qu'on évoque le témoignage des Ecritures. « Vous scrutez les Ecritures, dit Jésus à ses adversaires, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle, et ce sont elles qui me rendent témoignage » (5, 39). Les Ecritures livrent la Parole et l'enseignement de Dieu. Les scruter doit conduire à Jésus. Comme tous les évangélistes, S. Jean est fort attentif à démontrer comment les Ecritures trouvent leur accomplissement en Jésus, dans sa vie, sa mort et sa résurrection.

Ainsi, entre autres exemples, Jean-Baptiste lit sa mission déjà évoquée par le prophète Isaïe (Is 40, 3 cité en Jn 1, 23). Philippe affirme tout haut que Jésus est celui dont Moïse et les prophètes avaient écrit (1, 45).

C'est dans l'Écriture que les disciples lisent fréquemment l'explication de tel ou tel geste de Jésus (la purification du temple, 2, 17 ; l'entrée triomphale à Jérusalem, 12, 12-15 ; etc.). L'Écriture leur permet surtout de surmonter et d'interpréter le scandale de la Croix (19, 24.28.36...).

Jésus a donc raison d'affirmer : « ce sont elles qui me rendent témoignage » (5, 39).

c) **Jean-Baptiste, témoin du Messie et du Fils de Dieu**¹¹. Les évangiles synoptiques présentent Jean-Baptiste comme le précurseur de Jésus, comme le dernier et le plus grand des prophètes. S. Jean, par contre, en fait **le premier témoin** d'un Messie présent au milieu de son peuple.

C'est bien comme témoin que Jean-Baptiste a été envoyé par Dieu : « Il y eut un homme envoyé de Dieu », jouissant donc de toute l'autorité de Dieu. « Il vint pour témoigner, pour rendre témoignage à la lumière » (1, 6-7). Plus tard Jésus lui-même reconnaît que ce témoin a correctement accompli sa mission : « vous avez envoyé trouver Jean et il a rendu témoignage à la vérité » (5, 33).

Nous verrons plus loin les modalités et le contenu de ce témoignage. Pour l'instant, notons simplement qu'il jaillit de la foi du Baptiste, de la méditation de l'Écriture et qu'il tend de tout son poids à susciter chez ses auditeurs une adhésion de foi à la personne de Jésus.

d) **Jésus, le Témoin par excellence**. Jésus n'hésite pas à dire : « Je suis à moi-même mon propre témoin » (8, 18). Un témoin autorisé, comme il avait eu soin de l'affirmer quelques versets auparavant : « Bien que je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est valable » (8, 14). Du reste, nous le constaterons dans l'exégèse de 18, 37, c'est la mission de Jésus qui est placée intégralement sous le signe du témoignage.

Jésus rend témoignage par sa Parole, assurément. Néanmoins, en raison de la malveillance ou de la faiblesse de ses auditeurs, Jésus utilise un moyen privilégié de témoignage : **les œuvres que le Père lui a données** (5, 36 ; 10, 25). Comme signes éclatants, porteurs de vie et d'amour, de

¹¹ Sur le témoignage de Jean-Baptiste, cf. surtout l'article cité, note 2.

telles œuvres parlent clairement aux cœurs ouverts à la vérité. Elles confirment les déclarations de Jésus, révèlent sa puissance messianique et même sa qualité de Fils de Dieu. Elles sont autant d'appels solennels à la foi. C'est pourquoi, accueillir le témoignage des œuvres équivaut à croire en Jésus.

e) **L'Esprit, Témoin de Jésus.** Recevoir le témoignage de Jésus ne va pas de soi, dans ce monde d'hostilité et de ténèbres. C'est pourquoi l'Esprit lui-même sera envoyé en mission de témoignage. Il prendra le relais du Jésus terrestre. Ce n'est pas un témoignage nouveau qu'il apportera. Comme Paraclet, c'est-à-dire défenseur et avocat¹², il fera mémoire (14, 26) des paroles de Jésus, il les défendra, en montrera la cohérence et l'actualité.

Toutes les promesses concernant la venue de l'Esprit ont comme arrière-fond le grand procès intenté par le monde à Jésus (14, 16-17 ; 14, 25-26 ; 15, 26-27 ; 16, 7-11 ; 16, 12-15). Mais, il faut souligner que, plus que les autres, la troisième promesse (15, 26-27) qui présente explicitement le Paraclet comme témoin, est insérée dans un contexte de franche persécution (cf. 15, 23-25 ; 16, 1-4). Les actes de tant de martyrs l'affirmeront : dans ces heures sombres de la persécution, l'Esprit convainc le monde de péché (16, 8-11), en même temps qu'il soutient les disciples et leur foi, les guidant « vers la vérité tout entière » (16, 13).

f) **Les disciples, témoins du Ressuscité.** Le témoignage de l'Esprit et celui des disciples sont inextricablement mêlés. « L'Esprit de vérité qui provient du Père, c'est lui qui témoignera à mon sujet. Et vous aussi, vous témoignerez, parce que vous êtes avec moi dès le commencement » (15, 26-27). Après avoir lu les chapitres 14 à 16 de l'évangile, on peut affirmer que les disciples ne peuvent témoigner qu'animés par l'Esprit (14, 17), formés par lui (14, 26) et, qu'en définitive, leur témoignage et celui de l'Esprit ne font qu'un.

¹² Scrutant la signification du terme de « paraclet », I. de la Potterie écrit : « L'idée fondamentale exprimée par le mot est celle d'une intervention *en faveur* de quelqu'un, d'une *aide* que le paraclet apporte à un accusé, dans un cadre d'ordinaire *forensique*, qu'il s'agisse d'un procès en bonne et due forme ou d'une accusation en un sens plus général, que le contexte soit profane, religieux ou transcendant », *La vérité*, I, p. 335.

Qui sont les témoins, avons-nous demandé ? A cette deuxième question, notre réponse peut être résumée de deux façons différentes et complémentaires :

- **le Père**, annonçant par le témoignage des Ecritures l'envoi de Jésus, le Témoin fidèle ; le révélant à Israël et au monde entier :
 - par le témoignage de Jean-Baptiste,
 - par celui des signes opérés par Jésus,
 - par celui de l'Esprit de vérité,
 - par celui d'une chaîne ininterrompue de disciples.
- **Jésus**, envoyé et confirmé par le témoignage du Père ;
révélé par le témoignage des Ecritures, de Jean-Baptiste, des signes ;
prolongé par le témoignage de l'Esprit et des disciples croyants.

3. Position des témoins et modalités de leur témoignage ¹²

Partons de cette affirmation de J. L. Leuba : « La notion de témoignage constitue une structure fondamentale de la révélation chrétienne. » ¹⁴
Dans cette structure nous pouvons distinguer celui qui témoigne, ceux devant qui il témoigne et le contenu de son témoignage. De ce contenu nous parlerons dans le paragraphe suivant. Notons pour le moment qu'il s'agit de révéler une NOUVEAUTE qui vient d'« ailleurs », d'« en-haut », et qui demeure **autre**, céleste (3, 12), par rapport aux réalités de la terre, de ce monde. En regard de cette nouveauté sur laquelle va porter le témoignage, les témoins n'occupent pas tous la même position. D'où des modalités notablement différentes dans leur témoignage. Evoquons ces positions et modalités :

¹³ Sur la matière de ce paragraphe, on lira l'article éclairant de : I. de la Potterie, La notion de témoignage dans saint Jean, dans *Sacra Pagina*, II, Paris-Gembloux, 1959, pp. 193-208.

¹⁴ J. L. Leuba, La notion chrétienne de témoignage, dans *Le témoignage*, Paris, 1972, pp. 309-316. Notre citation est aux pp. 310-311.

a) **Le Père** témoigne et pourtant il est « ailleurs » (« Nul n'a jamais vu Dieu », 1, 18). Son témoignage ne sera donc perceptible que par témoignages interposés, par médiation. L'accueillir exigera toujours de nous l'interprétation d'autres témoignages : déceler par exemple la présence de Dieu à la source de la prédication de Jean-Baptiste ou à l'origine de tel signe opéré par Jésus.

b) **Jésus** a été, est et demeure en pleine communion avec la NOUVEAUTÉ sur laquelle porte son témoignage. Il **voit**, vit, est cette nouveauté : « En vérité, en vérité je te le dis : c'est de ce que nous savons que nous parlons et de ce que nous avons vu que nous témoignons » (3, 11). Etant devenu chair, l'un de nous, son témoignage peut être rendu sans intermédiaire. Chez lui vision et témoignage coïncident. Son témoignage porte sur ce dont il a une expérience totale, une vision sans voile. C'est pourquoi son témoignage est stricte révélation pour tous ceux qui n'ont pas la même vision que lui.

c) Bien différente est la position du **disciple**. Il n'a pas d'accès immédiat à la NOUVEAUTÉ en faveur de laquelle Jésus rend témoignage. Il ne voit pas. Ce qu'il voit, ce sont des signes¹⁵. Grâce à ces signes, déchiffrés à l'aide de la prédication de Jésus, il accède à la foi en Jésus, Messie et Fils de Dieu. Parvenu à cette adhésion de foi, il peut lui-même rendre témoignage à son tour. Seulement, ceci est capital, son témoignage ne portera pas sur les signes dont il a eu l'expérience, mais bien sur la NOUVEAUTÉ en laquelle il croit et vers laquelle les signes l'ont conduit.

d) Après Pâques, le **croyant** « qui croit sans avoir vu » (20, 29) se trouve dans une situation encore profondément différente. Il ne voit pas la NOUVEAUTÉ sur laquelle porte le témoignage de Jésus et du disciple immédiat. Il ne voit pas davantage les signes rapportés par la prédication primitive. Par contre il **entend** le récit des signes opérés par Jésus, d'une part, le témoignage porté par Jésus ou ses disciples, d'autre part. Eclairé par l'Esprit, il **croit** en Jésus-Christ. Puis, à son tour, il peut rendre témoignage.

¹⁵ Dans le cas de Jean-Baptiste, l'interprétation des signes (la colombe...) semble facilitée par une annonce antérieure de Dieu (cf. 1, 33).

De la position respective des témoins et des modalités de leur témoignage, nous tirerons trois remarques importantes :

- La première porte sur **la fécondité « contagieuse » du témoignage**. Comme chez S. Luc, malgré les orientations profondément différentes de leurs théologies, nous voyons, chez S. Jean, s'ordonner une véritable chaîne de témoins qui se transmettent la NOUVELLE : d'abord Jean-Baptiste, puis André et Simon (1, 40), puis Philippe et Nathanaël... Le témoignage passe toujours, de croyants convaincus à croyants potentiels. La foi pousse au témoignage. Le témoignage tend toujours à fonder une communauté de croyants.
- Notre deuxième remarque porte sur **la prodigieuse communion qui s'établit entre témoins**. Comme le témoignage porte toujours sur la même NOUVEAUTÉ, c'est en elle que se rencontrent tous les témoins : le Père, Jésus, les disciples et les croyants. Devant la réalité de cette communion, les autres différences s'estompent, les privilèges des premiers disciples qui contemplèrent les signes opérés par Jésus deviennent dérisoires. Seuls comptent la foi et le témoignage qui en découle.
- Notre dernière remarque voudrait contempler **l'importance décisive du témoignage en même temps que sa fragilité** dans l'histoire des hommes. Son importance, puisqu'il constitue la voie royale de la révélation jusqu'à nous. Sa fragilité aussi, car, portant sur une Réalité invisible et inaccessible à nos sens, il peut toujours être refusé, avili, étouffé. Mais il est temps de répondre à notre quatrième question et d'évoquer brièvement cette NOUVEAUTÉ sur laquelle portent tous les témoignages que nous avons nommés jusqu'ici.

4. En faveur de qui ou de quoi le témoignage est-il rendu ?

Notre réponse peut être fort brève, avant l'exégèse de 18, 37. Le témoignage est rendu à la lumière (1, 7). Cette lumière venue d'« ailleurs » dans notre monde s'identifie avec **l'Elu du Père, l'homme Jésus, Messie et Fils de Dieu**.

En définitive, si le témoin parle c'est toujours en faveur de Jésus, méconnu ou contesté, c'est toujours pour affirmer que par lui et en lui « la grâce et la vérité » nous ont été données.

Il suffit de lire le début de la première épître de Jean pour s'en convaincre : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et que nos mains ont palpé du Verbe qui est la Vie — et la vie s'est manifestée, et nous avons vu, et nous témoignons, et nous vous annonçons la vie, la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui s'est manifestée à nous... » (1 Jn 1, 1-2).

Il s'agit donc toujours de la Révélation que le Père voulait communiquer aux hommes, une Révélation que Jésus apporte et qu'il est, en un mot il s'agit toujours de Jésus ¹⁶.

5. Témoignage et choix

Avec sa coloration juridique, le témoignage s'exprime en faveur d'une personne ou d'une réalité méconnue ou contestée. Pour S. Jean, nous l'avons vu, le témoin parle en faveur de Jésus, Révélation suprême et NOUVEAUTÉ absolue.

Or, la gravité de ce témoignage (surtout celui que Jésus lui-même porte) est telle qu'avec lui la fin des temps est là, l'eschatologie déjà présente ¹⁷. Le témoignage provoque le dévoilement décisif des cœurs.

Certes, et nous l'avons déjà noté, l'intention du témoin n'est jamais de perdre mais de convaincre l'auditeur. C'est du reste pour mieux atteindre cet objectif positif que le témoignage de Jésus ne s'est pas contenté **de discours ou d'affirmations verbales** qui eussent exigé une confiance plus vertigineuse, un crédit à accorder plus gratuit. Au contraire, Jésus a voulu que le noyau de son témoignage soit formé **de signes** ¹⁸, parce qu'un témoignage sous forme de signes-miracles est particulièrement

¹⁶ C'est pourquoi I. de la Potterie peut écrire : « La multiplicité des témoins dans la conception johannique ne nuit en rien à l'unicité du témoignage ; cette unicité est assurée aussi bien par l'unicité d'origine des divers témoignages que par l'identité de leur objet : toujours il s'agit du témoignage de Dieu, et d'un témoignage en faveur du *Fils de Dieu*. » *La vérité*, I, p. 87.

¹⁷ On a tant écrit sur l'eschatologie johannique ! Cf. par exemple, les titres cités dans : M. E. Boismard et E. Cothenet, *La tradition johannique*, Introduction à la Bible, III, Paris, 1977, pp. 308-309.

¹⁸ Sur la notion de signe, on lira l'excellent article de :

D. Mollat, Le sémeion johannique, dans *Sacra Pagina*, II, Paris-Gembloux, 1959, pp. 209-218. Repris dans *Etudes johanniques*, Paris, 1979, pp. 91-101.

apte à révéler les réalités célestes (3, 12), étant à la fois sensible et discret, suffisamment clair tout en demeurant symbolique, se présentant comme une parole, mais une parole efficace.

Le témoignage va donc de tout son poids à rencontre de la foi. « Pour Jean, affirme I. de la Potterie¹⁹, recevoir le témoignage et croire sont pratiquement synonymes. » Or « celui qui croit n'est pas jugé » (3, 18). Ou encore : « En vérité, en vérité je vous dis que celui qui écoute ma parole et croit Celui qui m'a envoyé a la vie éternelle, et il ne vient pas en jugement, mais il a passé de la mort à la vie » (5, 24).

Par contre, celui qui refuse le témoignage de Jésus demeure dans les ténèbres. « Celui qui ne croit pas est déjà jugé » (3, 18).

La pensée de l'évangéliste est ainsi fort cohérente. Résumons-la :

- La NOUVEAUTÉ s'est révélée dans notre monde. En Jésus la Réalité ultime, eschatologique s'est dévoilée.
- Cette révélation a eu lieu sous forme de témoignage (paroles et surtout signes-miracles symboliques).
- Accepter ce témoignage, c'est entrer sans retard dans la Vie, c'est ne plus avoir à venir en jugement.
- Refuser ce témoignage décisif, c'est lier son sort aux ténèbres et à la mort, c'est actualiser en soi le jugement de condamnation.
- L'enjeu du témoignage rendu à Jésus et par Jésus est donc pour Jean d'une gravité exceptionnelle. C'est bien une question de vie ou de mort.

6. Lecture d'un texte capital : 18, 37

A l'heure capitale de son procès, Jésus déclare solennellement devant Pilate :

« Toi, tu dis que je suis roi.
Moi, c'est à cette fin que je suis né,
c'est à cette fin que je suis venu dans le monde :
rendre témoignage à la vérité ;
quiconque est de la vérité écoute ma voix » (18, 37).

¹⁹ I. de la Potterie, *La vérité*, I, p. 87.

Avant la lecture

a) Pour comprendre toute la portée de notre texte, il est utile de noter à quel point Jean a modifié sa présentation des événements de la Passion, si on la compare à celle des synoptiques. Le quatrième évangéliste veut faire de la Passion le lieu par excellence de la manifestation glorieuse de Jésus. Il veut que tout au long de ces heures douloureuses le croyant sache acclamer son Roi (le terme se rencontre douze fois dans le récit de la Passion), un Roi bafoué, certes acceptant l'humiliation par solidarité et excès d'amour, mais un Roi infiniment adorable.

b) Dans les synoptiques l'intérêt principal est placé sur la rencontre entre le sanhédrin et Jésus, c'est-à-dire sur le procès religieux. Pour des raisons théologiques, Jean a préféré mettre en pleine lumière la rencontre entre Jésus et Pilate. On y contemple le point culminant de la vaste confrontation entre Jésus et le monde, entre Pilate et sa royauté terrestre, d'une part, Jésus et son pouvoir d'« en-haut », d'autre part.

c) La place de notre verset dans un texte admirablement structuré²⁰ en souligne l'importance. Selon cette composition concentrique, on remarquera que Jésus ne prend que deux fois la parole : ici et en 19, 8-11 où il est aussi question de royauté et de pouvoir. Dans notre verset, on peut comprendre la déclaration de Jésus comme un condensé de toute sa prédication et la justification de son existence terrestre.

d) Tout — la structure du texte aussi bien que le contenu de la déclaration — montre à quel point le témoignage de Jésus divise les cœurs. Il y a rupture absolue entre « ceux qui écoutent la voix de Jésus » et ceux qui, quelques versets plus loin, hurleront : « à mort, crucifie-le ».

Lecture du verset

Plusieurs éléments des versets précédents préparent le lecteur à comprendre sans équivoque la déclaration de Jésus :

— dès le verset 33, il est question de royauté. On devine qu'en posant à Jésus la question : « C'est toi, le roi des Juifs ? » Pilate ne fait que reprendre l'accusation des Juifs.

²⁰ Pour la structure de tout le passage, nous nous permettons de renvoyer à notre opuscule : *S. Jean*, Echos de Saint-Maurice 8 (1978), pp. 216 et ss.

— puis, habilement, et tout en admettant implicitement qu'il est à la tête d'un royaume, Jésus commence par récuser la comparaison dangereuse entre les royaumes de ce monde et celui dont il est le Roi. Il y a un « **ici** », avec ses lois et son organisation militaire. Il y a un « **ailleurs** », céleste, avec son organisation propre. Il ne faut pas les confondre.

— Pilate ne peut évidemment rien comprendre à cet « ailleurs ». Il ne retient que l'aveu implicite de sa royauté proféré par Jésus, d'où sa question : « Tu es donc roi, toi ? »

« **Toi, tu dis que je suis roi.** » Cette première partie de la réponse de Jésus n'est pas compromettante. Elle est prudente. Jésus ne répond ni par un oui sans réticence — la notion de royauté telle que la comprend encore Pilate ne recèle-t-elle pas des pièges ? — ni par un non. Il est réservé et peut-être évasif, préférant, pour parler de sa mission, un autre langage. D'où l'opposition appuyée entre « toi » et « moi »...

« **Moi, c'est à cette fin que je suis né...** » Stylistiquement on notera d'abord le rythme très ferme de la phrase. Puis le parallélisme entre les deux verbes « je suis né » et « je suis venu ».

Enfin le temps des verbes utilisés : alors qu'en 1, 7 l'évangéliste évoquait la venue de Jean-Baptiste comme un acte précis, ponctuel (il utilisait l'aoriste grec), ici, les deux verbes « je suis né » et « je suis venu » sont au parfait grec, laissant entendre par là que si la présence de Jésus dans le monde a bien connu un commencement, sa validité et son actualité demeurent²¹.

« **Je suis né** » : ce verbe n'est pas utilisé ailleurs, par S. Jean, pour parler de la naissance de Jésus. Il indique clairement la place centrale de l'Incarnation dans la théologie de l'évangéliste. D'autant plus que cette naissance est immédiatement précisée.

« **Je suis venu dans le monde.** » Cela avait déjà été affirmé ailleurs : « Je suis sorti du Père et je suis venu dans le monde » (16, 28, également

²¹ I. de la Potterie l'affirme justement : « Le verbe se trouve au parfait-présent (*elêlutha*), qui est presque équivalent à " je suis parmi vous " », *La Vérité*, I, p. 102.

avec un parfait grec). Plus haut encore, il est dit que « la lumière est venue dans le monde » (3, 19 et 12, 46).

L'expression indique clairement que la « patrie » de Jésus se situe « ailleurs », « en-haut ». Elle souligne aussi sa préexistence. Le monde, dans lequel il est venu, nous le qualifierions volontiers de **neutre**. Il sera aimé ou rejeté de Dieu, selon l'accueil ou le refus qu'il réservera au témoignage de Jésus.

« **Rendre témoignage** » : On notera que ce verbe capital a été préparé par l'expression « c'est à cette fin » (*eis touto* en grec), répétée deux fois. Devant des auditeurs hostiles ou de bonne volonté, Jésus déposera en faveur de la vérité. Ce seul verbe exprime sa mission. Tout : ses paroles, ses signes, surtout sa Passion et sa Résurrection doivent être lus et compris comme témoignage.

« ... **à la vérité.** » Les grammaires nous indiquent qu'il s'agit d'un datif d'intérêt ou d'avantage. Jésus témoigne « en faveur de la vérité », au service de la vérité, pour la défendre et la faire aimer. Mais que signifie exactement « **la vérité** » ?

Le P. I. de la Potterie, dans son ouvrage magistral²², nous semble avoir prouvé qu'il ne faut pas comprendre ce terme de « **vérité** » dans une perspective platonicienne²³, ni dans celle du dualisme gnostique dévalorisant le monde sensible, ni même dans une perspective philosophique ou théologique, désignant par le terme « vérité » la réalité divine. Tout cela est trop intellectuel.

S. Jean fournit, tout au long de l'évangile, des équivalents à ce terme de « vérité ». Ce sera l'enseignement de Jésus, sa parole (8, 43), la lumière (3, 19 ; 12, 46). C'est pourquoi Jésus désigne par « vérité » **la révélation qu'il apporte d'en-haut**. Mais en ajoutant aussitôt que cette révélation coïncide avec le mystère et la présence de sa propre personne. La vérité, **c'est Jésus au milieu de nous**, ouvrant au croyant la voie vers le Père et lui communiquant, dès maintenant, la vie éternelle (cf. 14, 6).

²² *La vérité...* I et II. Cet ouvrage constitue une somme synthétisant les fruits de plus de vingt-cinq ans de recherche.

²³ Selon laquelle la vérité, comme réalité ultime, s'oppose au monde des phénomènes, fait d'ombres et de représentations.

Le P. I. de la Potterie le dit excellemment : « Le mot " vérité " désigne bien la révélation comme telle : il a donc un sens plus fonctionnel que substantiel ; d'autre part cette révélation ne se réduit pas simplement à des paroles ou à une doctrine, ni même aux œuvres de Jésus : sa doctrine et ses œuvres conduisent à la révélation de ce qu'il est lui-même ; dès lors la vérité en vient à désigner en fait **la révélation du mystère de Jésus.** »²⁴ I. de la Potterie cite également la formule si précise d'Apollinaire de Laodicée : « La vérité dont il parle, c'est la manifestation de lui-même aux hommes, et le salut qu'il leur confère par cette connaissance de lui-même. »²⁵

« **Quiconque est de la vérité** » : L'expression nous renvoie au mystère de l'élection et de la liberté. Elle désigne le statut d'existence de quelqu'un qui vit et agit en conformité avec ce Jésus-Vérité qui l'habite. Une qualité d'être qui ne se décèle que dans et par l'adhésion de foi.

« **Ecoute ma voix** », comme les brebis écoutent la voix du pasteur (10, 16,27), comme les vrais partenaires d'alliance écoutent la voix de Dieu (thème fréquent dans l'Ancien Testament). L'expression a plusieurs synonymes dans l'évangile : me recevoir (5, 43), connaître ma parole (8, 43), entendre ma parole (8, 43), venir à moi ou à la lumière (3, 20), croire en moi (12, 46), etc.

Il s'agit toujours d'une réponse qui engage toute la vie.

Nous ferons suivre la lecture de ce verset de trois remarques :

a) La déclaration de Jésus ne fait nulle mention de ceux qui refusent son témoignage et qui, par conséquent, ne sont pas les sujets de son royaume. Cela n'était pas nécessaire : le récit de la Passion en parle suffisamment.

b) Si le témoignage à la vérité coïncide avec la venue, toute la venue de Jésus, il est clair que ce témoignage trouvera sa pleine expression avec la Croix glorieuse. Parole et œuvre livreront alors la même et définitive révélation.

²⁴ *La vérité*, I, p. 105.

²⁵ *La vérité*, I, p. 105 également.

c) Jésus était-il oui ou non un roi ? Pilate voulait en avoir le cœur net. La réponse est venue, décisive, quoique peu conforme à son langage et à son attente :

- si le cœur de l'homme s'ouvre au témoignage de Jésus, si le croyant entre en communion avec le Fils, il acclame son Roi et se comporte en membre comblé de son Royaume.
- si, au contraire, il se ferme à son message et persécute le témoin, l'homme signe lui-même sa propre condamnation. Comme le dit fort bien I. de la Potterie, Jésus « est leur juge (des Juifs), parce qu'ils ne veulent pas qu'il soit leur roi »²⁶.

Conclusions

Nous devons revenir sur ces textes johanniques, quand nous nous efforcerons de tracer les lignes d'une spiritualité du témoignage et du martyre pour aujourd'hui. Pour le moment contentons-nous d'admirer la cohérence de la théologie johannique du témoignage :

a) Le Verbe est devenu chair (1, 14) : voilà l'événement que l'évangéliste place au centre de sa contemplation et de sa théologie. La lumière est venue dans les ténèbres. Le Père a envoyé son Fils, un Fils qui dira : « Je suis la Vérité » (14, 6).

b) Cet Homme-Jésus, Messie et Fils de Dieu n'est pas demeuré un inconnu. Le Père n'a cessé de lui rendre témoignage : il l'a révélé de multiples façons (par la préparation des Ecritures, par des signes pleins de puissance et de signification, par l'Esprit de vérité). Tout tendait à démontrer qu'on ne dépasse pas Jésus ; car accueillir Jésus, signifie voir le Père (cf. 14, 9), acclamer son Roi, entrer dans le royaume.

²⁶ I. de la Potterie, Jésus, roi et juge d'après Jn 19, 13, Bi 41 (1960), 217-247. Notre citation est à la p. 241.

c) Dès lors, tout se simplifie. Après Pâques, deux choses comptent :

- **écouter la voix d'un tel Témoin**, c'est-à-dire répondre, avec ce qu'il y a en nous de plus personnel et de plus libre, à l'appel qu'il nous adresse. « Le berger appelle ses brebis, les siennes, chacune par son nom » (10, 3) et « elles écoutent sa voix ».
- **rendre témoignage à notre tour**. Comment en effet ne parlerions-nous pas de la rencontre qui transforme notre vie ? qui nous ouvre le royaume de la vie ?

d) Qui est donc ce témoin de l'époque post-pascale ?

Le croyant qui a accueilli l'unique témoignage du Père, du Fils et de l'Esprit, c'est-à-dire qui a cru en Jésus, envoyé du Père, Messie et Fils de Dieu.

Celui dont tout l'être et le comportement sont modifiés, imprégnés par cette adhésion vitale.

Celui, enfin, qui rend témoignage à Jésus, afin que tous ses frères croient et deviennent témoins à leur tour...

Grégoire Rouiller